



COMITE  
REGIONAL  
DU LIMOUSIN



## Présentation Assistant Club

Les titulaires du Brevet Fédéral « d'Assistant Club » peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics dans tous les niveaux de pratiques et dans toutes les disciplines.

Les modes d'intervention qu'ils développent s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- + Assister un responsable de groupe dans la conduite de l'activité,
  - + Participer au fonctionnement du club,
  - + Accompagner un groupe lors des compétitions ou des déplacements, (1),
  - + Participer à la sécurité des pratiquants du groupe qu'il accompagne,
- (1) : les mineurs ne peuvent assumer les activités d'accompagnement ou d'encadrement de groupe lors des déplacements sans encadrement d'un adulte minimum.

Une formation continue est obligatoire tous les deux ans pour conserver les prérogatives de l'assistant club. Les deux années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN. Cette formation continue comprend une demi-journée de secourisme et sécurité, à partir de l'étude de cas concrets.

Un positionnement est réalisé avant le début de la formation afin de réaliser un inventaire des acquis du stagiaire au regard des compétences attendues pour le Brevet Fédéral. Les allègements de formation ne permettent pas la dispense des tests de certification en fin de formation.

### Conditions particulières :

Les stagiaires doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation. Être âgé de 14 ans minimum et être titulaire du Sauv'nage. A défaut de pouvoir produire le diplôme du Sauv'nage, le candidat devra réaliser un test d'entrée en Formation, comprenant l'enchaînement suivant :

- une entrée libre dans l'eau,
- un déplacement ventral sur 25 mètres,
- un déplacement dorsal de 25 mètres,
- effectuer une recherche d'objet dans une profondeur supérieure à sa taille.



COMITE  
REGIONAL  
DU LIMOUSIN



## Organisation Assistant Club

Le Brevet Fédéral d'Assistant Club est constitué de 3 Unités Capitalisables (UC) :

UC1 : EC de participer au fonctionnement du club

UC2 : EC de participer à la conduite et à l'encadrement d'un groupe

UC3 : EC d'accompagner un groupe en déplacement ou en compétition

Formation PSC1

12 heures

*Cette formation aux premiers secours civiques peut être ou non intégrée par l'ERFAN dans le volume horaire ;*

Formation en centre - face à face pédagogique

14 heures

Accompagnement lors d'un déplacement

04 heures

Les domaines abordés lors de la formation en centre sont :

### - La sécurité :

- Evaluation des comportements à risque, identification des conditions de sécurité des pratiquants (organisation de la sécurité en fonction des effectifs et de l'activité)

### - L'accompagnement lors d'un déplacement :

- Les règles liées à la surveillance et à la sécurité d'un groupe
- La gestion d'un groupe
- La prévention des risques, hygiène de vie,
- La gestion du matériel
- La réglementation spécifique pour la gestion d'un groupe de mineurs

### - La connaissance de son club :

- L'organisation et le fonctionnement de son club
- Les notions sur la licence et les structures fédérales
- Les bases du travail en équipe
- Les bases de l'organisation d'une compétition

### - La connaissance de l'ENF et de la formation fédérale :

- Historique et Présentation de l'ENF
- La connaissance des diplômes
- Les prérogatives des brevetés fédéraux

**- La communication**

- Elaboration d'une note de synthèse et présentation orale

**- L'action pédagogique :**

- Les règles de base de l'attitude de l'éducateur face au public
- La structure d'une séance
- Le matériel et son utilisation

Cette partie doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences dans les domaines ci-dessous. Réalisé sous forme d'apports théoriques mais aussi d'échanges et de retours sur la formation réalisée lors du stage en situation.

Formation en centre -pratique avec les formateurs

02 heures

**- La sécurité :**

- Evaluation des comportements à risque, identification des conditions de sécurité des pratiquants (organisation de la sécurité en fonction des effectifs et de l'activité)

**- La connaissance du milieu aquatique :**

Travail personnel individuel

05 heures

**- La sécurité :**

- Evaluation des comportements à risque, identification des conditions de sécurité des pratiquants (organisation de la sécurité en fonction des effectifs et de l'activité)

**- La connaissance de son club :**

- L'organisation et le fonctionnement de son club
- Les notions sur la licence et les structures fédérales

Stage en situation au sein du club d'accueil

30 heures

Pour cette partie de la formation, le stagiaire effectue une mise en situation pédagogique, accompagnée par un tuteur.